



Communiqué de presse

Saint-Denis
Le 20 juin 2016

Dispositif de contrôle du respect de la charte d'approche des baleines et du code de l'environnement

La présence de quelques baleines a été signalée le long de nos côtes. Leur observation suscite toujours un vif intérêt de la part d'un public qui a parfois tendance à oublier les règles élémentaires d'approche et d'observation, inscrites dans la **charte d'approche des baleines** en 2009.

Les services de contrôle (gendarmerie maritime, gendarmerie nationale, direction de la mer Sud océan Indien, réserve naturelle marine de La Réunion, brigade nature océan indien) restent mobilisés, y compris les week-ends et jours fériés. En périodes de forte affluence, les **risques d'accident sont en effet très élevés** pour celles et ceux qui ne respecteraient pas la charte d'approche. En outre, le code de l'environnement permet de **sanctionner les comportements abusifs**, tels la perturbation intentionnelle et le harcèlement des mammifères marins (cf. arrêté ministériel du 1er juillet 2011).

En accord avec le parquet, la direction de la mer Sud océan Indien reconduira le dispositif mis en place depuis deux ans consistant à embarquer des agents assermentés à bord des navires de transport de passagers et des structures bénéficiant du label **O²CR** (observation certifiée responsable des cétacés à La Réunion). Cette formule permet d'optimiser la présence sur le plan d'eau des agents de contrôles qui pourront ainsi relever les comportements inadaptés et, le cas échéant, dresser des procès verbal d'infraction sous le contrôle du parquet qui décidera des poursuites.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

